



Projet final

01/03/2005

Déclaration commune sur l'évaluation à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne

I. La voie à suivre

L'UNICE/UEAPME, le CEEP et la CES¹ réitèrent leur soutien à la stratégie de Lisbonne visant à faire de l'Europe la société de la connaissance la plus compétitive du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale. Face aux défis de la mondialisation, des progrès technologiques et du vieillissement de la population, la stratégie de Lisbonne demeure aussi pertinente et indispensable qu'en 2000. Il est nécessaire de s'attaquer à la faiblesse de l'Europe en termes de croissance et d'emploi.

La stratégie de Lisbonne concerne le renforcement de notre compétitivité pour les services et produits à haute valeur ajoutée et, d'une manière plus générale, la consolidation de la place de l'Europe sur les marchés mondiaux en gravissant les échelons de l'innovation, de la technologie et de la productivité. L'Europe ne peut concurrencer les pays à bas salaires pour les produits à forte intensité de main-d'œuvre. La CES, le CEEP et l'UNICE/UEAPME appellent le Conseil européen de printemps à saisir l'opportunité de l'évaluation à mi-parcours pour restaurer la confiance dans la stratégie de Lisbonne en se centrant sur les politiques destinées à créer les conditions qui permettront de maintenir une croissance annuelle moyenne de 3 % d'ici à 2010. Selon eux, cela requiert une approche politique large visant à révéler le potentiel de l'ensemble des entreprises (petites, moyennes ou grandes) et de tous les citoyens et travailleurs afin que, grâce à des politiques assurant un environnement macroéconomique sain, l'Europe puisse devenir son propre moteur de croissance.

Le succès de l'Europe dépend de la compétitivité de ses entreprises et de l'efficacité de ses systèmes économiques et sociaux pour générer une croissance économique, des emplois, et une cohésion sociale durables. Les deux aspects de cette notion complexe doivent être pris en compte lors de l'examen à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne.

Dans le cadre de leur contribution au Conseil européen de mars 2005, les partenaires sociaux européens ont élaboré une conception commune d'éléments clés du concept de compétitivité dans un environnement macroéconomique sain :

¹ La délégation de la CES comprend des représentants comité de liaison EUROCADRES/CEC

- **L'innovation**, qui implique :
 - une innovation dans les produits ainsi que les processus sur des lieux de travail hautement performants ;
 - une utilisation efficace des ressources en concentrant les efforts de R&D sur les produits, les activités et les processus offrant de réelles perspectives de croissance économique, et en exploitant les possibilités de synergie au niveau européen ;
 - un soutien à l'entrepreneuriat et l'esprit d'entreprise dans l'ensemble de la société ;
 - des relations industrielles saines lors des processus d'innovation.

- **L'employabilité**, qui implique :
 - des politiques actives de l'emploi avec des services de l'emploi performants ;
 - la promotion de l'apprentissage tout au long de la vie afin d'améliorer les compétences et les qualifications ;

- **Des systèmes de protection sociale efficaces** qui :
 - promeuvent l'emploi et facilitent la mobilité ;
 - aident les travailleurs à accepter le changement et à être capables d'y faire face ;
 - soient financièrement viables.

- Des politiques **environnementales** qui trouvent le bon équilibre entre bienfaits à long terme et coûts à court terme, ce qui implique :
 - la promotion des technologies éco-efficaces et génératrices d'économies d'énergie ;
 - la réalisation d'une évaluation étendue de l'impact des mesures politiques proposées.

- Un **environnement public favorable** comprenant :
 - une meilleure réglementation ;
 - une absence de distorsions de concurrence ;
 - des infrastructures et des services de haute qualité.

- Des politiques **macroéconomiques** saines avec une interaction adéquate entre :
 - des politiques budgétaires saines compatibles avec un pacte de stabilité et de croissance assurant une promotion de l'anti-cyclicalité ;
 - une politique monétaire assurant principalement la stabilité des prix et, sans préjudice de cet objectif, soutenant les politiques économiques générales de la Communauté, en vue de contribuer à la réalisation de ses objectifs de parvenir à un niveau d'emploi et de protection sociale élevé, à une croissance durable non-inflationniste, un haut degré de compétitivité, et un relèvement du niveau de vie comme indiqué à l'article 2 du Traité sur la Communauté européenne ;
 - des politiques salariales établies par les partenaires sociaux de manière autonome et dans lesquelles l'évolution des salaires réels est compatible avec la croissance de la productivité.

II. La gouvernance

La CES, l'UNICE/UEAPME et le CEEP soutiennent la proposition de préparer des programmes nationaux sur Lisbonne pour réduire le déficit de mise en œuvre.

Ils soulignent l'importance d'impliquer les partenaires sociaux, tant au niveau national, lors de l'élaboration de ces programmes nationaux, qu'au niveau européen, lors de l'évaluation de la mise en œuvre et des résultats de la stratégie de Lisbonne.

III. La contribution spécifique des partenaires sociaux

L'emploi représente de loin la première priorité du programme de travail du dialogue social autonome entre partenaires sociaux au niveau européen.

En utilisant différents instruments selon la question abordée, le CEEP, l'UNICE/UEAPME et la CES ont adopté :

- trois accords juridiquement contraignants concernant respectivement le congé parental, le travail à temps partiel et les contrats à durée déterminée ;
- un cadre d'actions sur l'apprentissage tout au long de la vie ;
- deux accords à mettre en œuvre par les partenaires sociaux au niveau national concernant respectivement, le télétravail et le stress lié au travail.

Comme contribution spécifique au Conseil européen de printemps 2005, la CES, l'UNICE/UEAPME et le CEEP ont le plaisir de présenter :

- un nouveau cadre d'actions sur l'égalité des genres ;
- le troisième rapport annuel le suivi de leur cadre d'actions sur le développement des compétences et des qualifications tout au long de la vie ;
- leur deuxième rapport conjoint concernant les actions des partenaires sociaux nationaux visant à mettre en œuvre les lignes directrices européennes sur l'emploi ;
- une contribution commune à l'Initiative européenne en faveur de la Jeunesse.

Enfin, l'UNICE/UEAPME, le CEEP et la CES ont entamé une réflexion sur le contenu du prochain programme de travail de leur dialogue social autonome et sont pleinement conscients de la nécessité de l'intégrer fermement dans la stratégie de Lisbonne.

* * * * *